



## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR MAXDRIVE**

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

**Article 1 :** *L'auto-école Maxdrive applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 1er juillet 2014.*

**Article 2 :** *Tous les élèves inscrits dans l'établissement se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école Maxdrive sans restriction, à savoir :*

- *Respecter le personnel*
- *Respecter les autres élèves*

*Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct. Cette règle vise à maintenir un environnement agréable pour tous, et à respecter les règles de bienséance et de confort tant pour les élèves que pour les enseignants.*

*En cas de non-respect de cette règle, la séance sera facturée et non effectuée.*

*Les élèves sont tenus de ne pas fumer dans l'établissement, ni dans les véhicules. Ne pas consommer ou avoir consommé toute boisson (alcool) ou substances (drogue) ou médicaments pouvant nuire à la conduite d'un véhicule.*

*Il est interdit de diffuser sur les réseaux sociaux tout élément (photo ou texte) concernant l'auto-école Maxdrive, ses formateurs ou les autres élèves.*

### **Article 3 : DOSSIER ADMINISTRATIF**

*L'élève s'engage à fournir tous les documents demandés pour l'inscription dans les meilleurs délais. Dans le cas contraire tout retard de traitement du dossier ne pourra être reproché à l'auto-école Maxdrive.*

*Pour tout changement le concernant, l'élève doit en avertir le secrétariat (état civil, adresse, numéro de téléphone, adresse mail...)*

### **Article 4 : ORGANISATION DES COURS**

- 4.1 Cours de code
- Les cours et tests de code sont accessibles selon les horaires communiqués par l'auto-école Maxdrive.
- Le calme et le respect sont obligatoires afin de garantir de bonnes conditions d'apprentissage.
- L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les séances.
- 4.2 Leçons de conduite
- Les leçons de conduites sont planifiées à l'avance selon les disponibilités de l'élève et de l'enseignant.
- Les élèves doivent se présenter à l'heure convenue et avec une tenue adaptée à la conduite
- Toute leçon doit être annulée 48H ouvrable à l'avance. Passé ce délai, la séance sera considérée comme due et décomptée, sauf cas exceptionnel dûment justifié et apprécié par la direction.

#### **Article 5 : Ponctualité et assiduité**

*Tout retard de l'élève entraînera une réduction du temps de la leçon sans compensation. Les absences répétées ou injustifiées peuvent entraîner la suspension temporaire ou définitive de la formation.*

#### **Article 6 : Comportement et discipline**

*Un comportement respectueux est exigé envers le personnel de l'auto-école, les autres élèves, ainsi que le matériel, les véhicules et les locaux.*

*Tout comportement agressif, insultant, dangereux ou contraire aux règles pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive, sans remboursement.*

#### **Article 7 : Sécurité et conditions de conduite**

*Les consignes données par les enseignants doivent être strictement respectées. Il est interdit de se présenter à une leçon sous l'emprise d'alcool, de drogues ou de médicaments incompatibles avec la conduite.*

- 7.1 Transport d'élève uniquement

*L'auto-école Maxdrive n'est pas un service de taxi. Les véhicules de l'auto-école sont strictement réservés à la formation des élèves inscrits. Il est formellement interdit de transporter toute personne non inscrite (conjoint(e), enfants, ami(e) ou toute autre personne extérieure), même pour un court trajet.*

*Ces règles ont pour objectif d'assurer la sécurité de tous, le respect de la réglementation et une organisation équitable pour l'ensemble des élèves.*

- 7.2 Dépistage d'alcoolémie :

*Tout élève peut-être soumis avant sa leçon de conduite à un dépistage d'alcoolémie réalisé par l'enseignant au moyen d'un éthylotest. En cas de test positif, ou refus de se soumettre au dépistage, la leçon sera annulée et facturée à l'élève.*

- 7.3 Déroulement d'une leçon de conduite

*Une leçon de conduite se décompose comme suivant :*

*Installation et détermination du ou des objectif(s), explication théorique/mise en application pratique/bilan et commentaires retranscrit sur le livret numérique.*

*Toute leçon de conduite débute et se termine à l'auto-école Maxdrive. Lorsqu'un élève demande que sa leçon débute ou finisse ailleurs qu'à l'auto-école Maxdrive, le temps de trajet de l'enseignant et le lieu du RDV sera déduit du temps de conduite de l'élève.*

- 7.4 Retard

*En cas de retard, sans nouvelle de l'élève, l'enseignant ne l'attendra pas au-delà de 30 minutes. De plus, la leçon sera facturée.*

- 7.5 Examen pratique

*Les places d'examen sont attribuées par la plateforme Rendez-vous Permis. Ni l'élève, ni l'auto-école Maxdrive ne peut choisir les dates et les horaires des examens.*

*Le résultat de l'examen sera disponible lendemain de l'examen sur la même plateforme. En cas d'échec, le candidat sera placé en liste d'attente gérée par ordre chronologique.*

### **Article 8 : Sanctions**

*Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une sanction désignée ci-après :*

1. Avertissement oral
2. Avertissement écrit
3. Suspension provisoire
4. Exclusion définitive

*Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment de la formation pour l'un des motifs suivants :*

1. Non-paiement
2. Attitude empêchant la réalisation du travail de formation
3. Evaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée
4. Non-respect du règlement intérieur

*Nous sommes heureux de vous accueillir parmi nos élèves et vous souhaitons une excellente réussite de votre formation*